

# **LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE BELLE-ASSISE**

## **L' EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE**

L'extension de la zone d'activité suit trois directions :

- vers l'ouest , à l'intérieur des terres ( lieu-dit " sous la Grange " ) , en prolongement de la Z.A.C. existante ,
- vers le sud , au delà de la RD 510 ( lieu-dit " la Grande Pièce" ).
- la partie Sud- Est ,en bordure de l'autoroute , située sur la commune de Maisoncelle-Tuilerie .

Le développement sud est axé sur la Chaussée Brunehaut .

## **LA DESSERTE**

La zone s'articule autour du carrefour à aménager entre la RD 510 et de la Chaussée Brunehaut où se greffent les voies internes à la zone:

- la voie structurante forme un arc de cercle et se rattache au giratoire de la RD 930. Une voie de desserte interne s'y rattache ;
- au sud , deux voies de desserte partant du carrefour desservent les extensions sur Oursel ( "la Grande Pièce " ) et Maisoncelle-Tuilerie .

## **AMENAGEMENT PAYSAGER**

Afin de mieux intégrer la zone d'activités , des aménagements paysagers seront réalisés le long de la RD 930 et de l'autoroute A 16 ( sur la commune de Maisoncelle-Tuilerie ) , classées routes à grande circulation et soumises aux dispositions de l'article L 111 -1-4 du Code de l'urbanisme ( " amendement Dupont " ) .